

Commune: **ERCE- PRES- LIFFRE**

Projet: **AMENAGEMENT**

Réunion du : Jeudi 12 Mai 2016

CONTENU DE LA RÉUNION

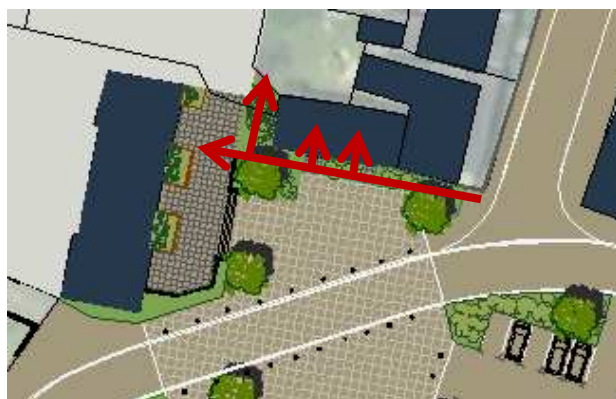
- Les aménagements proposés sont validés sur le principe et sous réserve de la prise en compte des observations indiquées aux plans ci-dessous.

• Zone 20

- La zone de partage est validée sur le principe, voir s'il y a nécessité de mettre en place un passage surélevé en entrée de la zone 20 depuis Saint Aubin des Landes
- La voie doit conserver un gabarit à 6.00 m minimum pour le croisement de tous les véhicules

• Accès PMR abords Mairie

- Conserver l'accès PMR (rampe) pour la mairie et pour les services depuis la place, tout en conservant le principe d'un espace vert
- Le stationnement situé derrière la mairie doit être re-formalisé et les aménagements devront faire en sorte qu'il soit mieux l'identifié

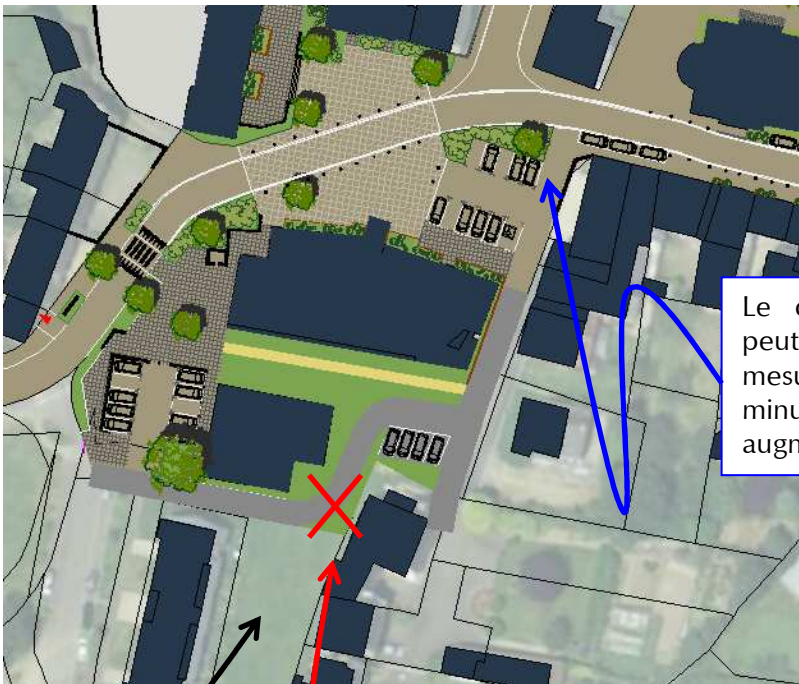


• Accès PMR abords Relais de Cultures

- Penser l'accès PMR derrière le Relais des Cultures, tout en conservant la noue (principe de passerelle à étudier) + accès PMR sous la Halle



• Circulation aux abords du Relais de Cultures



Le double sens entrée/sortie peut être conservé dans la mesure où le stationnement minuté est supprimé (visibilité augmentée)

Le principe "voie de bouclage" n'est pas conservé (véhicules trop proche de l'espace vert et du lieu réservé aux activités de loisirs).

La parcelle communale peut éventuellement être étudiée pour un espace de stationnement complémentaire

• Pourtour de l'église

- Envisager la mise en place d'un sens unique en entré et en sortie du pourtour de l'Eglise
- Conserver un marquage léger (pas de bande blanche) pour matérialiser le stationnement des véhicules en pourtour
- Tenir compte des accès PMR pour les commerces et Eglise

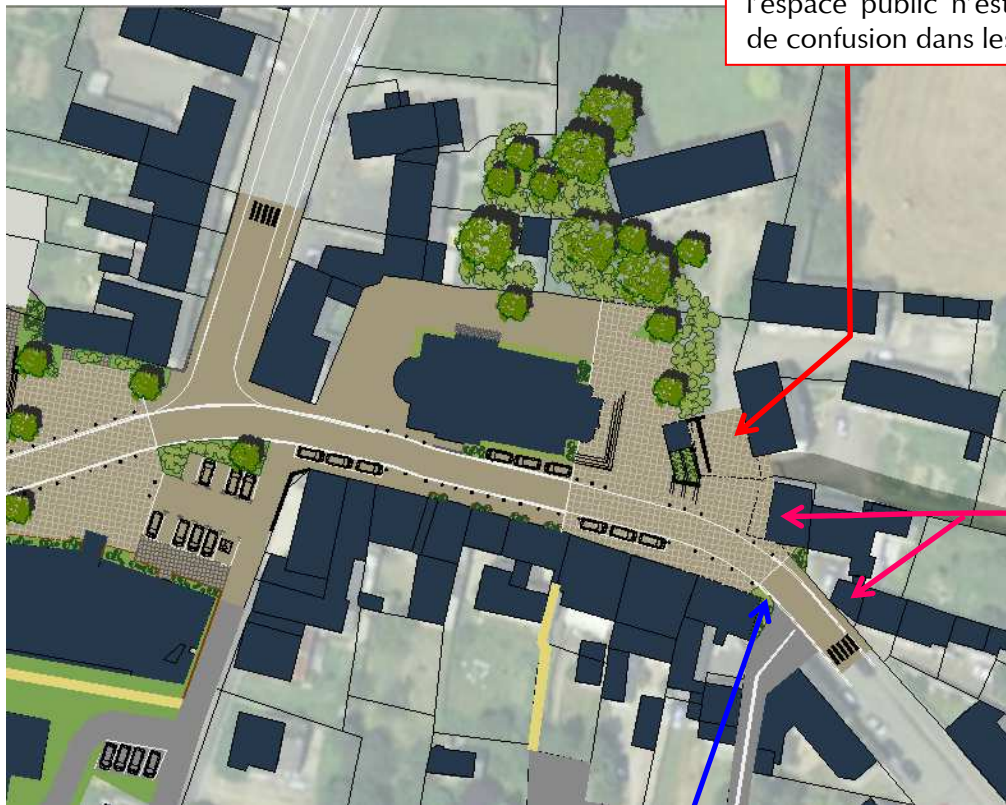


Compte tenu de la proximité du nouveau stationnement et de la capacité en pourtour de l'église, il n'est pas envisagé de conserver les stationnements minutes (devant boulangerie/ au pied de l'église/ devant commerce). La priorité doit être donnée à la circulation des piétons des deux côtés de la voie

Le stationnement doit être supprimé mais un espace de dégagement doit être conservé en tant qu'espace refuge lors des croisements difficiles de croisement véhicules.

• Place de l'église

- un scénario pourra envisager le déplacement des sanitaires (et leur repositionnement)
- La zone 20 pourrait être légèrement allongée ou alors mesure de ralentissement à mettre en place avant d'arriver sur la place



Le principe d'apporter un traitement identique sur les parcelles privées et sur l'espace public n'est pas retenu (risque de confusion dans les usages)

Conserver la circulation des piétons côté commerces

Envisager un scénario avec **les emprises des bâtiments actuellement en vente** (démolition totale ou partielle) : l'objectif est de faciliter le croisement des véhicules et dégager une meilleure visibilité tout en donnant un espace sécurisé pour la circulation des piétons (notamment côté commerces)

- Le futur aménagement devra penser un espace pour le stationnement du camion pizza (proche des commerces)